

DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

FRAIS DE RÉCEPTION ET D'ACCUEIL Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025

Non applicable, car la Commission de la capitale nationale du Québec est un organisme qui n'est pas soumis à la Directive 4-79 concernant les règles sur les réceptions et les frais d'accueil.